

Le handicap sur le territoire de Lorient Agglomération État des lieux et enquête

Environnement

Habitat

Économie

Sites d'Activités

Emploi Formation

Déplacements

Tourisme

Population

Social



Projet



Contact : Gilles Poupard
02 97 12 06 67

Directeur de la publication : Philippe Leblanche
ISSN 2118 - 1632

Sommaire

Objectif et méthode	p.5
À retenir	p.6
État des lieux	p.9
1 - La population concernée	p.10
2 - Logement et accessibilité	p.13
3 - Accès à l'emploi et insertion	p.17
4 - Économie et innovation en lien avec le handicap	p.22
Enquête auprès des personnes en situation de handicap	p.27
1 - Vie quotidienne et logements	p.29
2 - Déplacements	p.31
3 - Activités et accès aux services	p.34
4 - Emploi et chômage	p.36
5 - Territoire, innovation et vie personnelle	p.37

Objectif et méthode

Dans le cadre de la préparation du projet HIT (Handicap Innovation Territoire), Lorient Agglomération a confié à AudéLor la réalisation d'une étude sur les personnes en situation de handicap sur le territoire de l'agglomération.

Nous avons choisi de réaliser cette étude en 2 volets :

■ Un état des lieux quantitatif

Population concernée, logement et accessibilité, emploi et insertion des personnes en situation de handicap, tissu économique lié au handicap.

■ Une enquête qualitative

54 personnes en situation de handicap ont été enquêtées fin 2018 par l'agence sur leurs perceptions et propositions concernant les différentes dimensions de leur vie quotidienne et personnelle.

Le projet "Handicap Innovation Territoire", porté par Lorient Agglomération, le Centre Mutualiste de Kerpape, la chaire M@D Maintien à Domicile (ENSIBS/IMT Atlantique), ID2Santé et Lorient Technopole. Il fédère une quarantaine de partenaires (collectivités, institutionnels, académiques, entreprises, associations, établissements de soin et citoyens). Il vise à faire de Lorient Agglomération un modèle de territoire inclusif et innovant. Cette ambition de transformation et de développement est construite sur une prise en compte du handicap comme une situation universelle et comme levier d'innovation sociale, technique et économique pour le territoire. Le projet poursuit plusieurs objectifs stratégiques :

- Développer "l'Handicapowerment" et le Patient Expert ;
- Développer un territoire inclusif pour tout citoyen en situation de handicap ;
- Développer des nouvelles solutions liées aux technologies numériques, à leurs usages et de nouveaux modèles organisationnels et économiques associés.



À RETENIR

État des lieux sur Lorient Agglomération - 12 indicateurs

Population concernée

- 15 929 personnes reconnues handicapées fin 2016.
- Une part importante de la population (7,9 %) et des actifs (8,2 %). Une part encore plus forte parmi les 45-59 ans (14 %)
- Une diversité des déficiences : motrices (38 %), autres physiques (18 %) et intellectuelles/psychiques/cognitives (30 %)

Logement et accessibilité

- Logement sociaux début 2018 : un délai de satisfaction plus long que la moyenne tous publics (15 mois contre 11 mois)
- 1176 ERP (établissement recevant du public) et 2599 arrêts de bus accessibles en 2018
- Service PMR (personne à mobilité réduite) : 207 utilisateurs par mois en 2017, diminution de -18 % depuis 2014.

Emploi et insertion des personnes en situation de handicap

- 56 % des établissements de 20 salariés et plus respectent l'obligation d'emploi par de l'emploi direct ; 30 % versent une contribution à l'Agefiph (emploi direct et indirect insuffisant)
- 470 personnes employées en milieu "protégé" (ESAT et entreprises adaptées) soit 6,5 % des travailleurs handicapés
- Un taux de chômage autour de 21 % et une forte proportion de chômage de longue durée (57,5 %) fin 2017

Économie en lien avec le handicap et innovation

- Offre médico-sociale : Un taux d'équipement en structure pour adultes, inférieur à la moyenne régionale et un taux proche de la moyenne pour les enfants
- 1300 emplois dans l'offre de soins, d'hébergement et l'insertion dont 627 emplois à Kerpape
- 16 entreprises morbihannaises innovantes dans le domaine du handicap (début 2019)



À RETENIR

Enquête auprès des personnes en situation de handicap

Des satisfactions

- Aides techniques et accompagnement
- Travail en milieu protégé (pour ceux qui en ont)
- Efforts de la collectivité en matière d'accessibilité
- Service de transports PMR

Insatisfactions et difficultés rencontrées

- Vie quotidienne difficile (40 % de notes inférieures ou égales à 5) et notamment déplacements (30 %)
- La recherche de logements
- Niveau de revenus jugé faible (40 % d'insatisfaction)
- Déplacements (bus, trottoir...)
- Sentiment d'insécurité (50 %)
- Départs en vacances peu fréquents

Une adhésion au projet HIT sur les 2 dimensions :

- Territoire innovant
- Territoire inclusif

Des souhaits

- Poursuite de la co-construction
- Respect et écoute des besoins des personnes en situation de handicap
- Communication et sensibilisation autour du handicap



État des lieux

Les exercices d'états des lieux réalisés sur le handicap au niveau local sont, à notre connaissance, relativement rares. Pour dresser un tel état des lieux au niveau de Lorient Agglomération, il a été nécessaire de collecter puis de rassembler un nombre important de sources statistiques localisées dans différents organismes.

Nous remercions le Conseil Général du Morbihan, l'Agence régionale de santé, la DIRECCTE Bretagne, Lorient Agglomération, la CTRL, le centre de rééducation et réadaptation fonctionnelles de Kerpape, Cap Emploi, la Mission Locale et l'Agefiph ainsi que le Rectorat d'académie de nous avoir fourni les données dont ils disposaient sur le sujet.

> 1 La population concernée

8 % des habitants de Lorient Agglomération sont en situation de handicap

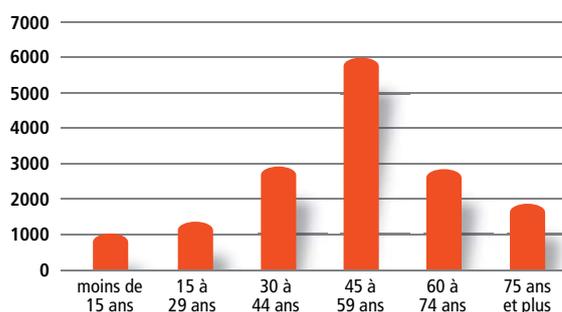
En 2016, on compte 15 929 personnes reconnues handicapées (source : Conseil Départemental) sur Lorient Agglomération).

Dans le Morbihan, le nombre est de 52 161. Lorient Agglomération représente donc 30,5 % des personnes concernées dans le département (pour 27 % de la population). La part des personnes reconnues handicapées sur l'agglomération (7,9 %) est ainsi supérieure à celle du département (7 %).

NB : Il ne faut pas confondre le nombre de personnes reconnues administrativement handicapées (2,7 millions en France de 15 à 64 ans en 2015 selon l'Insee soit 6,6 %) avec le nombre de personnes qui indiquent souffrir d'une maladie chronique ou d'un problème de santé (5,7 millions soit 15 % de la population). Dans la presse, les 2 chiffres peuvent être utilisés.

Parmi les personnes reconnues handicapées, 50,3 % sont des femmes.

Nombre de personnes reconnues handicapées en 2016



Source : Conseil départemental du Morbihan

Un taux plus élevé après 45 ans

Les deux tiers (66,8 %) des personnes reconnues en situation de handicap ont 45 ans ou

plus. Parmi la population de 45 ans et plus, la part des personnes en situation de handicap est ainsi de 10,5 %. Parmi les 45 à 59 ans, elle atteint même 14 % (part la plus élevée). Pour les moins de 30 ans, à l'inverse, la part est inférieure à 4 %.

NB : Selon une enquête de l'Agefiph, le handicap de naissance ou de l'enfance est très minoritaire dans l'origine des déficiences des personnes adultes handicapées. Il n'en représente que 15 %. Les origines les plus fréquentes sont les maladies non professionnelles (23 %), accidents du travail et maladie professionnelle (17 %), autres accidents (15 %), autres origines dont vieillissement (23 %).

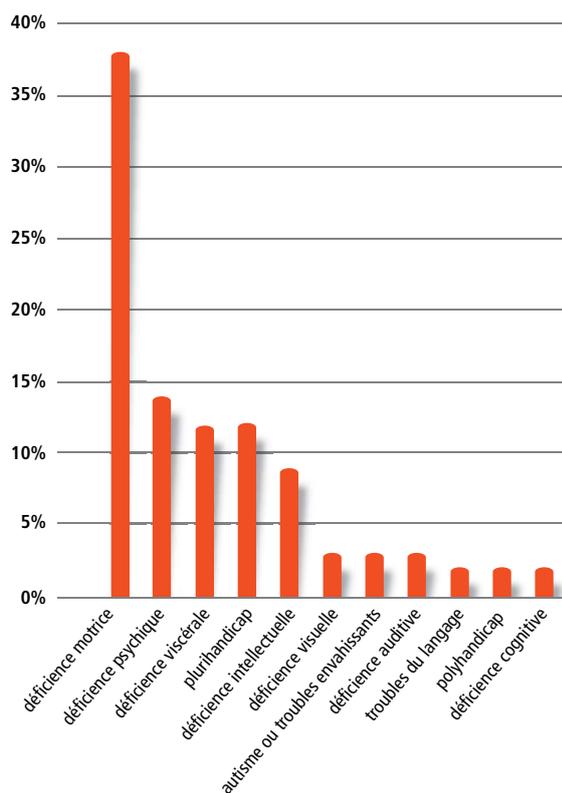
56 % de déficiences physiques

Les déficiences et troubles vécus par les personnes en situation de handicap sont très divers par leur nature et par leur degré. Ils peuvent être classés en grande catégorie (cf graphique page 11).

La déficience motrice est la plus fréquente et concerne 38 % des personnes. L'ensemble des déficiences physiques (motrices, viscérales, visuelles et auditives) affectent 56 % des personnes. Les déficiences et troubles psychiques, intellectuels ou cognitifs en touchent 30 %. Enfin, le pluri et polyhandicap concerne 14 % des personnes reconnues handicapées.

NB : Poly et plurihandicap : les personnes polyhandicapées sont atteintes d'un handicap grave à expressions multiples, chez lesquelles la déficience mentale sévère et la déficience motrice sont associées à la même cause, entraînant une restriction extrême de l'autonomie. Le plurihandicap est l'association circonstancielle de deux ou plusieurs handicaps avec conservation des facultés intellectuelles.

Répartition des personnes reconnues handicapées en 2016 suivant le type de déficiences sur le périmètre de Lorient Agglomération



Source : Conseil départemental du Morbihan

4 % des 20-64 ans perçoivent l'AAH

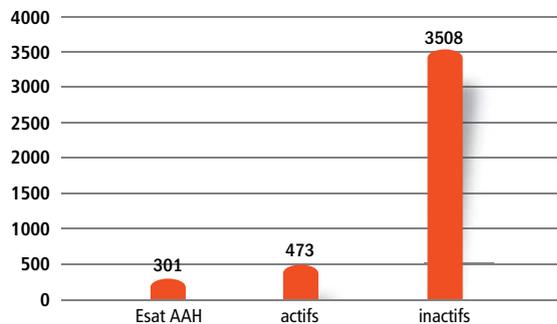
Seule une partie de la population reconnue handicapée touche l'Allocation Adulte Handicapé (AAH).

Au sein de l'agglomération, 40 % des 20 à 64 ans en situation de handicap perçoivent l'AAH soit 4314 personnes. Il s'agit pour l'essentiel de personnes inactives au sens de l'Insee (qui ne peuvent travailler).

L'allocation aux adultes handicapés (AAH)

, est une aide financière qui permet d'assurer un minimum de ressources. Cette aide est attribuée sous réserve de respecter des critères d'incapacité, d'âge, de résidence et de ressources. Son montant maximal par mois est de 860 euros à compter du 1^{er} novembre 2018. Pour la percevoir, il faut être atteint d'un taux d'incapacité supérieur ou égal à 80 % ou alors d'un taux compris entre 50 et 79 % et connaître une restriction substantielle et durable d'accès à un emploi, reconnue par la CDAPH. Il faut également avoir 20 ans ou plus.

Nombre de personnes qui perçoivent l'AAH en décembre 2017 - Lorient Agglomération



Source : CAF

Lorient Agglomération représente 32,8 % des allocataires du département (4314 / 13 119) pour 27 % de la population. Le taux d'allocataires est de 3,9 % pour les 20-64 ans sur Lorient Agglomération. Il est donc un plus élevé que dans le Morbihan (3,3 %). Il est également supérieur à la moyenne de la France métropolitaine (2,9 %) et à celle hors Île-de-France (3,1 %).

État des lieux

En France, le taux d'allocataires AAH varie fortement selon les départements. Il va de 1,5 % dans les Yvelines à 6,4 % en Lozère. La composition sociale de la population (catégorie socio professionnelle et métiers exercés) a une forte influence sur le taux d'allocataires.

(source : géographie de la population en situation de handicap en France métropolitaine-LPED-CREAI 2018).

> 2 Logement et accessibilité

Logement

La grande majorité des personnes en situation de handicap réside dans un domicile classique. Nous ne disposons pas de données sur les caractéristiques de leur logement.

290 adultes et 230 enfants en structure

Selon l'ARS en 2017, environ 520 adultes et enfants en situation de handicap sont logés en structure sur Lorient Agglomération.

Structures pour enfants handicapés : 277 places

En ce qui concerne les enfants, les 6 structures locales sont les suivantes :

- 3 IME (instituts médico-éducatifs) : 152 places
- 1 IEM (institut d'éducation motrice) : 50 places
- 1 ITEP (institut thérapeutique, éducatif et pédagogique) : 25 places.

Structures pour adultes handicapés : 288 places

Pour les adultes, on compte 11 structures :

- 2 MAS (maisons d'accueil spécialisées) : 30 places
- 4 FAM (Foyers d'accueil médicalisés) : 103 places
- 4 foyers de vie : 127 places
- 1 foyer d'hébergement : 28 places.

Logements sociaux : Un délai de satisfaction plus long

En janvier 2018, les personnes en situation de handicap représentent 11,4 % des demandes de logements sociaux sur l'agglomération (611 / 5374). Leur part est plus faible en ce qui concerne les demandes "externes" (9,2 %) que par les demandes "internes" (14,4 %). Les demandes dites "internes" proviennent de personnes déjà occupantes d'un logement social.

Le délai moyen de satisfaction de la demande est plus élevé pour les personnes en situation de handicap que la moyenne tous publics :

- Personne handicapée : 14,9 mois (17,7 internes / 12,5 externes)
- Population générale : 11 mois (14,5 mois internes / 9,3 mois externes).

Écoles et sport

Scolarisation : 2,6 % des élèves dans le Morbihan

Dans le Morbihan, les élèves handicapés représentent 2,6 % des élèves du 1^{er} et 2nd degré. La moyenne en France métropolitaine est de 2,8%. Selon les départements, la part varie de 1,8 % dans les Hauts-de-Seine à 4 % en Lozère.

Sports : 113 licences handisport

Les personnes en situation de handicap pratiquent de nombreuses activités physiques et sportives (cf enquête AudéLor page 27). Mais il est difficile de recenser l'ensemble des pratiques, même celles en club. Les chiffres ci-dessous sont partiels car ils ne reflètent que les licences handisport, nécessaires pour la participation aux compétitions handisport.

LORIENT

- Lorient foot fauteuil : 17 licenciés
- AIPSH (Association pour l'Intégration des personnes en Situation de Handicap) : 10 licenciés
- ASCOF (Association Sportive des Coureurs de l'Ouest en Fauteuil) : 7 Licences
- CNL (nautisme) : 3 Licences
- CEP (multi sport) : 38 licences
- FOLCLO (multi sport) : 7 licences

PLOEMEUR

- Basket Ocean : 3 licences
- Merlus de Kerpape foot fauteuil électrique : 31 licences.

KERVIGNAC

- Archers de Kervignac : 4 licences.

Accessibilité

Pour développer l'accessibilité des établissements recevant du public (ERP), les ordonnances de 2014 (issues de la Loi de 2005 sur le handicap) ont mis en place pour les collectivités une obligation d'Ad'AP (agenda d'accessibilité programmée) quand les ERP ne sont pas conformes. Ces Ad'Ap traduisent l'engagement de la collectivité à réaliser des travaux dans un délai déterminé : 3 ans dans les petites communes, 6 ans dans les plus grandes et 9 ans pour les collectivités à patrimoines complexes (50 bâtiments et plus, 30 communes et plus).

À Lorient Agglomération, depuis 2009, la mission Accessibilité et Commission Intercommunale pour l'Accessibilité (CIA) vise à favoriser l'intégration des notions d'accessibilité pour tous dans l'ensemble des politiques communautaires. Les actions s'articulent autour de 3 axes de travail :

- Faciliter la mobilité et la continuité du cheminement
- Changer les regards et agir en faveur de l'inclusion
- Valoriser la conception universelle dans les projets de territoire.

En matière d'accessibilité du bâti, l'Ad'Ap du patrimoine bâti de Lorient Agglomération porte sur 75 sites comportant des ERP. 20 ERP devaient être rendus accessibles en 2016 et 2017. Les travaux sont achevés pour 10 d'entre eux et 10 sont encore en cours. En ce qui concerne les équipements, les délais varient de 3 à 6 ans pour la plupart des communes. La grande majorité d'entre elles sont à jour de l'année n+2 de leur Ad'Ap (source : Rapport de la CIA de Lorient Agglomération 2017).

En matière d'accessibilité aux transports collectifs, l'ensemble du parc de bus est aux normes pour le handicap moteur. Une forte proportion est accessible pour le handicap visuel. Pour les points d'arrêt de bus, 78 % des arrêts prévus dans le schéma d'accessibilité sont réalisés. 272 arrêts considérés comme prioritaires sont accessibles et 61 restent à mettre en accessibilité (source : Rapport de la CIA de Lorient Agglomération 2017).

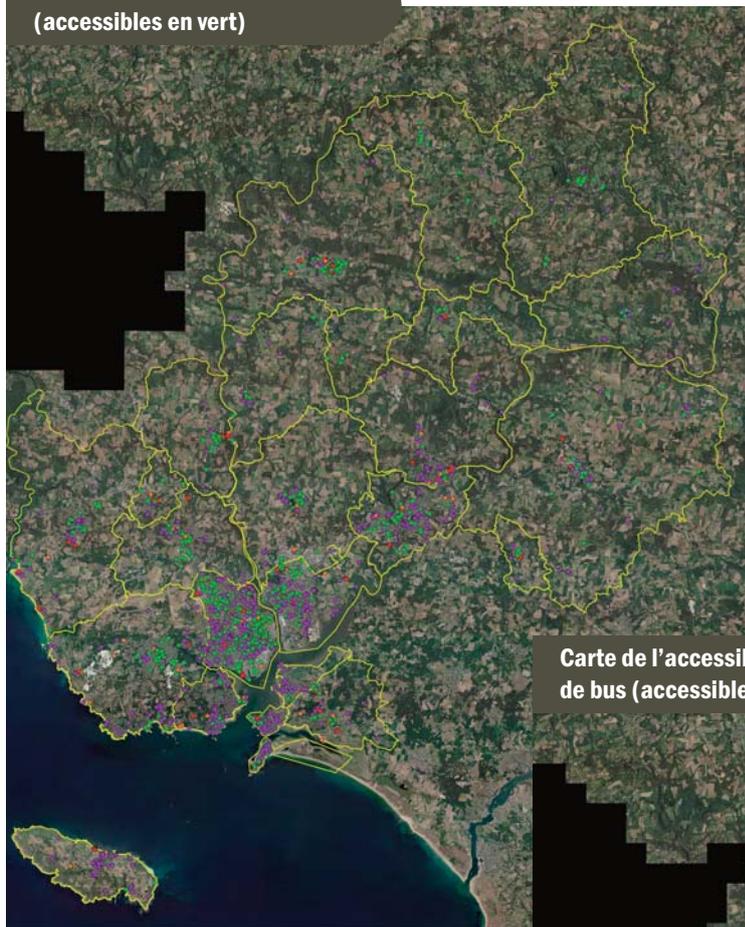
Le Mappy de l'accessibilité

Lorient Agglomération en partenariat avec la société Handimap a réalisé un calculateur "d'itinéraire accessible" en fonction des contraintes liées à chaque type de handicaps. lorient-agglo.handimap.org est un site dédié à toutes les communes de la communauté d'agglomération de Lorient. Il permet de calculer des itinéraires accessibles aux personnes à mobilité réduite et d'afficher différents points d'intérêts liés à l'accessibilité.

Il permet notamment la diffusion des services accessibles et les remarques éventuelles en cas d'accessibilité temporaire, la préparation de son itinéraire en fonction de sa mobilité, la connexion avec les autres modes de transports.



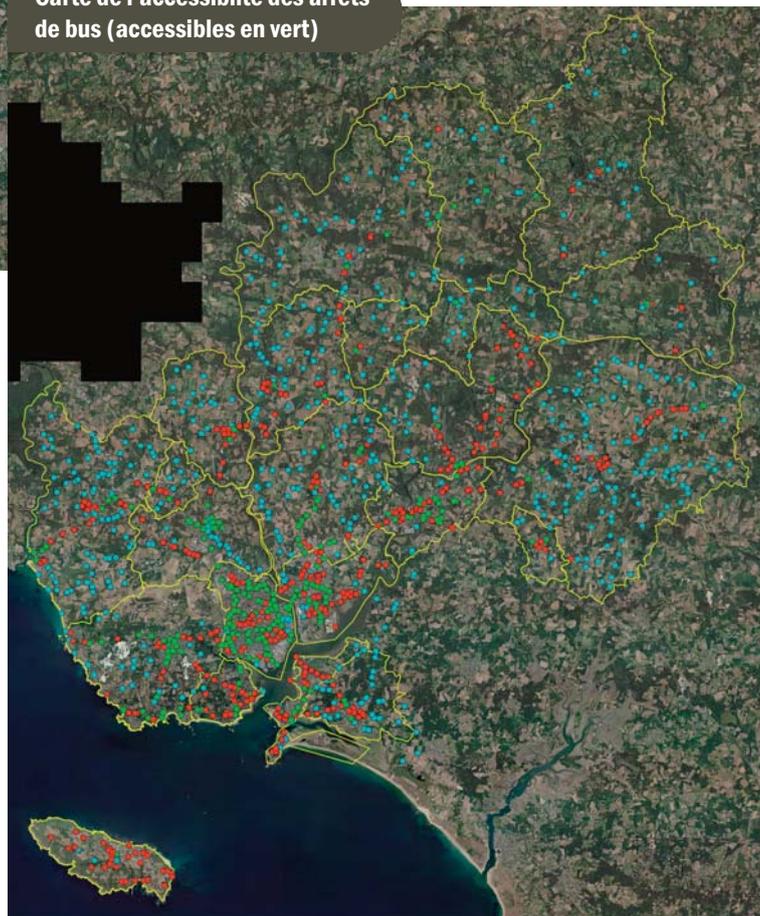
Carte de l'accessibilité des ERP
(accessibles en vert)



Source : Lorient Agglomération

On compte **1176 ERP** accessibles sur les 2371 ERP recensés sur le territoire. Mais pour 1009 ERP, nous ne disposons pas de renseignement sur l'accessibilité.

Carte de l'accessibilité des arrêts
de bus (accessibles en vert)



On compte **2599 arrêts** accessibles (en vert) et 2279 non accessibles (en rouge). 1849 sont non renseignés (en bleu).

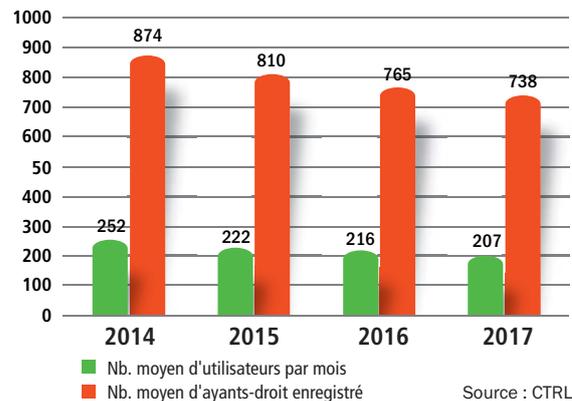
Source : Lorient Agglomération

Transport en commun : service PMR de la CTRL

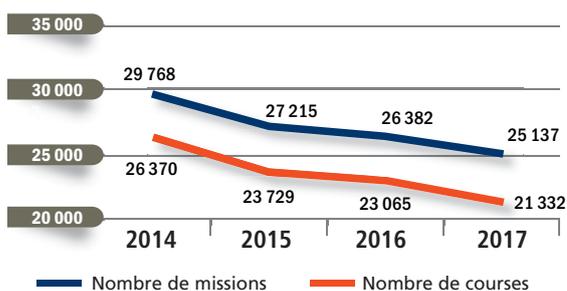
Un service de transport à la demande a été mis en place par la CTRL à la demande de Lorient Agglomération. Il est réservé aux personnes à mobilité réduite sur 24 communes de l'agglomération (toutes sauf Groix). Le tarif 2018 est de 1,50€ par course. Les transports sont assurés de 7h00 à 23h30 le lundi, mardi, mercredi, jeudi, de 7h00 à 0h30 le vendredi, de 9h00 à 0h30 le samedi et de 9h00 à 23h30 le dimanche et les jours fériés.

Une tarification spécifique a également été mise en place pour les bénéficiaires de l'IAAH. Avec l'instauration de critères plus stricts, le nombre d'ayants droit est en baisse sensible depuis 2014 (-15,5 % depuis 2014). Il en va de même pour le nombre d'utilisateurs moyens (-17,8 % depuis 2014). Le nombre de missions et de courses est également en diminution (-19 %). Par ailleurs, la sous-traitance à des taxis d'une partie du transport à la demande a connu une forte diminution (-26 % entre 2013 et 2015) pour des raisons financières.

Évolution du nombre moyen d'ayants droit et d'utilisateurs



Évolution du nombre de missions et de courses 2017



Tourisme et handicap (source site Lorient Agglomération)

La distinction "Tourisme et Handicap" apporte la garantie d'un accueil privilégié et adapté aux besoins des personnes en situation de handicap. Elle témoigne également de la volonté des structures de s'engager dans cette thématique puisqu'elle va au-delà du cadre législatif et réglementaire. La Cité de la Voile Éric Tabarly et le sous-marin Flore ont obtenu cette reconnaissance pour 2 familles de handicap :

- Cité de la Voile Éric Tabarly : handicaps mental & moteur
 - Sous-marin Flore : handicaps mental & auditif
- Le gîte privé "La Grange", situé à Quistinic, a quant à lui obtenu cette distinction pour l'ensemble des familles de handicap : moteur, mental, auditif et visuel.

Ces équipements viennent s'ajouter aux 7 autres déjà labellisés sur le territoire (2 campings, 3 gîtes, 1 plage et 1 sentier de randonnée) :

- Camping Entre Terre et Mer à Pont-Scorff : handicaps mental et auditif
- Camping Ty Nenez à Pont-Scorff : handicaps moteur, mental, auditif
- Gîte Le Verger à Caudan : handicaps moteur, mental, auditif et visuel
- Gîte de Kerantarf à Inzinzac-Lochrist : handicaps moteur, mental, auditif et visuel
- Gîte de la Maison de bois de Kervignec à Riantec : handicaps moteur, mental, auditif
- Plage de l'Anse du Stole à Ploemeur : handicaps moteur, mental, auditif
- Parcours de la Charbonnière à Inzinzac-Lochrist : handicaps moteur, mental, auditif.

La brochure "week-end confort" est matérialisée par trois circuits répondant aux attentes des personnes en situation de handicap : équipements accessibles, transports, hébergeurs.

Ces 3 circuits (Lorient Centre-ville ; Lorient La Base ; Ploemeur l'Anse du Stole) sont le fruit d'un travail collégial mené par Lorient Agglomération et la CIA, Lorient Bretagne Sud Tourisme et la Région Bretagne. Sur chacun de ces trois sites retenus par les membres de la CIA, un plan indique précisément les rues, parkings, hôtels, restaurants, cheminements, bâtiments ou services... accessibles aux personnes en situation de handicap.



> 3 Emploi et insertion des personnes en situation de handicap

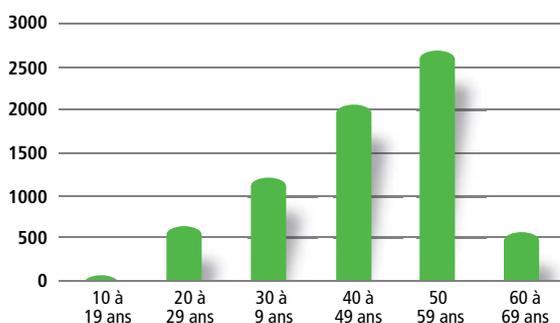
8,2 % des actifs

En 2016, le nombre de personnes reconnues travailleurs handicapés (RQTH) est de 7209 sur Lorient Agglomération. Elles représentent ainsi 8,2 % des actifs du territoire. Moins de la moitié (45 %) des personnes en situation de handicap sont reconnues travailleurs handicapés (“actifs” soit en emploi ou au chômage). Mais la part des personnes en situation de handicap parmi les actifs (8,2 %) est proche de leur part dans la population totale (7,9%).

Ils représentent 29,4 % du total morbihannais (24 493).

Un peu plus de la moitié (50,7 %) sont des femmes et 65,5 % ont entre 40 et 60 ans.

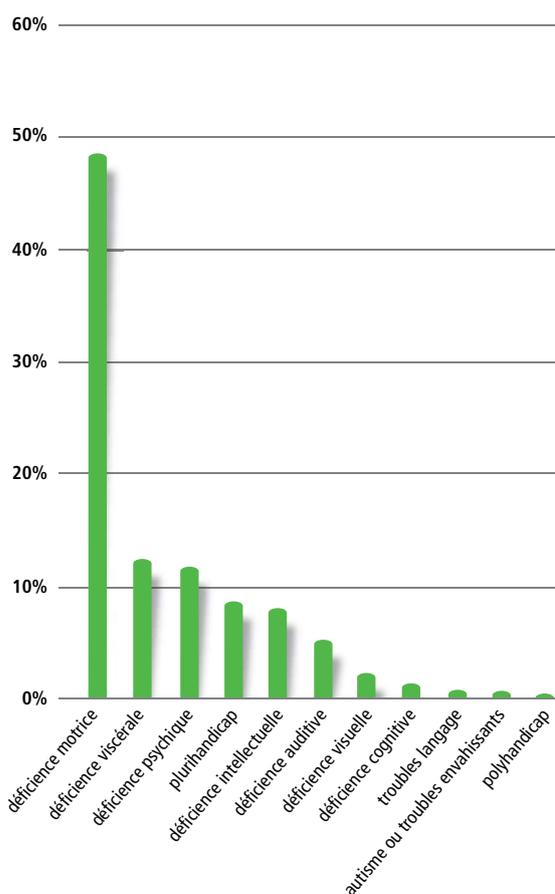
Nombre de personnes ayant une RQTH en 2016 dans l'agglomération



Source : Conseil départemental du Morbihan

La part des déficiences physiques est plus élevée parmi les RQTH (68,8 %) que parmi l'ensemble des personnes en situation de handicap (actif ou inactif) où elle est de 56 %. Les handicaps les plus lourds entraînent souvent une non possibilité d'être reconnu travailleur handicapé.

Répartition par déficience des personnes RQTH en 2016 dans l'agglomération



Source : Conseil départemental du Morbihan

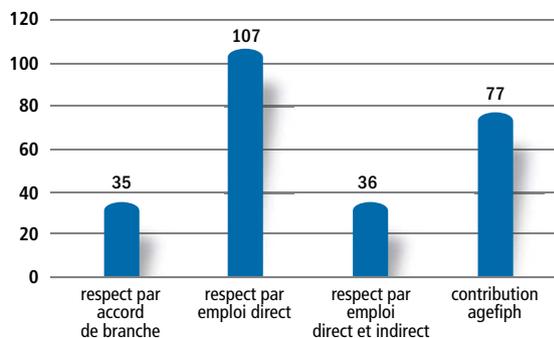
Emploi en "milieu ordinaire" : 4 % des emplois dans les établissements de 20 et plus

Obligation d'emploi et contribution à l'Agefiph

Depuis la loi de 1987, tout employeur (de droit privé + EPIC*) occupant au moins 20 salariés est tenu d'employer à temps plein ou à temps partiel des travailleurs handicapés dans une proportion de 6 % de l'effectif total de l'entreprise. Les établissements ne remplissant pas (ou seulement en partie) cette obligation doivent s'acquitter d'une contribution à l'Agefiph. Celle-ci est calculée en fonction du nombre de bénéficiaires qu'il aurait dû employer et de la taille de l'entreprise. Le montant est de 4000 € par bénéficiaire manquant dans un établissement de 20 à 199 salariés, de 5000 € jusqu'à 749 salariés et de 6000 € au-delà. L'Agefiph utilise les fonds ainsi collectés pour le développement de l'emploi et de la formation des travailleurs handicapés.

Selon l'Agefiph, on compte, au sein de l'agglomération en 2017, 255 établissements privés de 20 salariés et plus soumis à l'obligation d'emploi de travailleurs handicapés (OETH).

Répartition des établissements de 20 salariés et plus selon leur situation vis à vis de l'OETH



Source : Agefiph- traitement AudéLor

Ils emploient 1157 personnes reconnues travailleurs handicapés soit 3,95 % de leurs effectifs (ils correspondent à 918 "unités bénéficiaires" ou équivalent ETP).

Parmi ces 255 établissements, 142 (soit 56 %) respectent l'obligation par l'emploi direct de 6 % de personnes en situation de handicap ou par le biais d'un accord de branche ou groupe d'entreprises.

36 établissements (soit 14 %) respectent l'obligation par le recours à l'emploi direct et indirect (sous-traitance à des ESAT ou des entreprises adaptées).

77 établissements soit 30 % doivent donc verser une contribution à l'Agefiph

- 66 : car leurs recours à l'emploi direct et indirect est insuffisant
- 11 : car ils n'emploient aucun bénéficiaire et n'ont pas recours à l'emploi indirect.

La moitié des salariés ont plus de 50 ans

Les 1157 personnes employées dans le privé :

- se répartissent de façon équilibrée entre hommes (50,9 %) et femmes,
- ont souvent plus de 50 ans (54,5 %) et très rarement moins de 25 ans (1,5 %),
- sont largement employées en CDI (89 %),
- sont souvent relativement anciennes dans l'entreprise (56 % depuis 10 ans et plus).

Les principaux secteurs employeurs sont : l'industrie (31 %), le commerce (20 %), la santé et le social (16,3 %) et les services administratifs (11,5 %). Au total, ces 4 secteurs représentent 78,8 % des personnes employées.

Un large éventail de métiers exercés

Les principaux métiers exercés sont :

- Nettoyeurs (101)
- Employés libre service et magasiniers (59)
- ONQ agroalimentaire (57)
- Caissiers (44)
- Conducteurs routiers (33)
- Employés services divers (33)

(*) : EPIC : établissement public à caractère industriel et commercial

- Aides à domicile (32)
- Aides soignants (27)
- Agents service hospitaliers (27)
- Secrétaires (24)
- Conducteurs transports en commun (21)

L'éventail des métiers est large puisque ces 11 métiers ne représentent que 458 personnes soit 39,5 % des personnes employées.

Un changement de l'obligation d'emploi en 2020

La loi "pour la liberté de choisir son avenir professionnel" promulguée le 5 septembre 2018 modifie l'obligation des entreprises en matière d'emploi des travailleurs handicapés. À compter de 2020, toutes les entreprises seront concernées par le taux de 6 %, même celles de moins de 20 salariés. De plus, le recours à l'emploi indirect (ESAT, entreprise adaptée) ne sera plus comptabilisé dans l'obligation de 6 % mais permettra des déductions sur la cotisation financière.

Emploi "en milieu ordinaire" dans le secteur public : un zoom sur les collectivités locales

Obligation d'emploi dans le secteur public

Comme dans le secteur privé, tout employeur public occupant au moins 20 agents à temps plein ou leur équivalent est tenu d'employer, à temps plein ou à temps partiel, des personnes handicapées dans la proportion de 6 % de l'effectif total des agents rémunérés (article L.323-2 du code du travail).

Cette obligation d'emploi s'impose à l'État, aux collectivités locales, aux établissements sanitaires et sociaux ainsi qu'à l'exploitant public La Poste. Le non-respect de cette obligation entraîne, depuis le 1^{er} janvier 2006, le versement d'une contribution annuelle au fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique (FIPHFP).

Nous n'avons pas eu connaissance des données relatives à l'emploi de personnes en situation de handicap dans les services de l'État et les établissements publics sur le périmètre de l'agglomération. Nous avons toutefois mené une enquête auprès des communes et de Lorient Agglomération.

Dans les collectivités : 257 personnes employées, soit 5 % des emplois

En 2018, dans les 25 communes de Lorient Agglomération, on compte 229 personnes en situation de handicap employées directement, soit 5,8 % des effectifs (source : enquête téléphonique AudéLor). Pour 10 communes sur 25, le taux est de 6 % et plus. Une grande partie des communes (20 sur 25) ont également recours au service d'un ESAT.

Au 31 décembre 2017, Lorient Agglomération emploie 28 agents ayant une RQTH, soit 5 % en emploi direct (contre 4,4% en 2015).

L'EPCI verse un montant de 1,5 millions d'euros, soit l'équivalent de 86 bénéficiaires, à travers les marchés avec les établissements protégés. Les principaux sont les Ateliers Fouesnantais pour le tri, les ESAT de Larmor-Plage, ELAN et Alter Ego à Hennebont.

Ainsi, le taux d'emploi total (direct et indirect) est égal à 18,5%. Il est en forte augmentation par rapport à 2015.



470 emplois “en milieu adapté et protégé”

Pour les personnes en situation de handicap dont la capacité de travail n'est pas suffisante pour travailler en milieu ordinaire, le travail peut s'effectuer dans des entreprises adaptées ou en milieu institutionnel dit “travail protégé”. Deux types de structures sont concernés :

les entreprises adaptées (EA) qui sont de véritables entreprises – et qui n'appartiennent de ce fait pas au champ médico-social - dont 80 % ou plus des effectifs doit être constitué de personnes reconnues comme travailleurs handicapés. Elles emploient les travailleurs handicapés dans des conditions de droit commun en matière de droit du travail.

les établissements et services d'aide par le travail (ESAT) qui offrent des activités professionnelles et un soutien médico-social à des personnes handicapées dont il a été reconnu qu'elles n'étaient pas capables “momentanément ou durablement, de travailler en milieu ordinaire ou adapté”. Les ESAT sont ainsi des établissements médico-sociaux qui permettent aux personnes en situation de handicap, à partir de l'âge de vingt ans, d'exercer une activité à caractère professionnel et socialisante tout en bénéficiant d'un suivi médico-éducatif dans un milieu protégé.

Sur le territoire de Lorient Agglomération, on compte 8 structures en milieu adapté et protégé qui emploient au total 470 personnes soit 6,5 % des travailleurs handicapés du territoire.

3 Entreprises adaptées - 67 places :

- Start Atelier Service (Guidel) : 40
- Kerhoas service (Larmor-Plage) : 5
- CEM 56 - Adapei (Hennebont) : 22

5 ESAT : 397 places

- Alter Ego - Adapei (Hennebont) : 126
- De l'Armor à l'Argoat -Adapei (Caudan) : 80
- Kerlir : 28
- Kerhoas (APAJH) : 88 ETP
- Guidel : 75

Depuis plusieurs années, le nombre de places en ESAT est stable au niveau du territoire. De nombreuses personnes souhaiteraient y travailler.

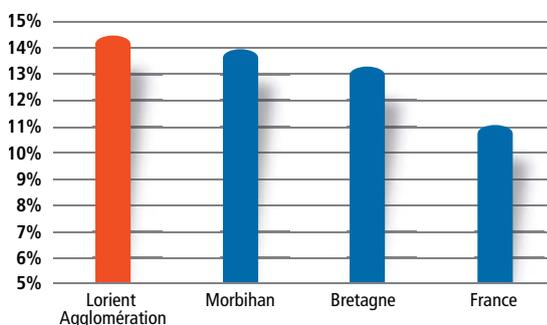
Un taux de chômage autour de 21 %

En décembre 2017, on compte 1539 personnes en situation de handicap inscrites à Pôle Emploi en catégorie A sur le territoire de Lorient Agglomération. Elles représentent 31,1 % des inscrits dans le Morbihan (soit 4941).

Un peu moins de la moitié (47,5 %) sont des femmes. On compte, de plus, une part très importante de 50 ans et plus (48 %) et très peu de jeunes (3,2 %).

Les demandeurs d'emploi dits BOETH (bénéficiaires de l'obligation d'emploi de travailleurs handicapés) représentent 14,5 % des demandeurs d'emploi sur Lorient Agglomération. Cette part est nettement plus élevée que leur part dans l'emploi, ce qui illustre leurs difficultés d'accès à l'emploi.

Part des BOETH dans les demandeurs de cat. A



Source : Direccte

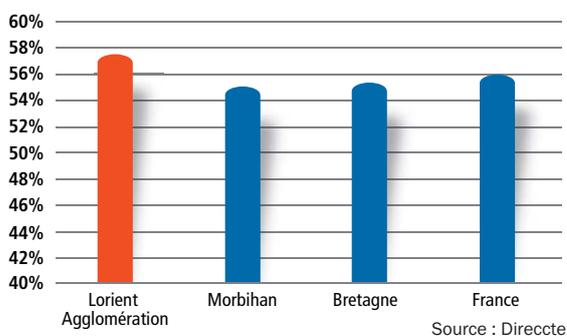
BOETH : bénéficiaires de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés

Compte tenu de leur part dans le chômage et dans les actifs, on peut estimer le taux de chômage des personnes handicapées à **21 %** sur le territoire de Lorient Agglomération (20,1 % dans le Morbihan).

De plus, seulement 527 travailleurs handicapés sont inscrits à Pôle emploi en catégorie B et C (activité réduite dans le mois écoulé : temps partiel, intérim...). Leur part dans l'ensemble des demandeurs (cat. A, B et C) est très faible (25,5 %) comparée à celle constatée tous publics confondus (42,7 %). Les demandeurs handicapés ont peu accès aux "petits" contrats et sont plus souvent au chômage sans aucune activité.

Enfin, pour plus de la moitié (57,5 %) des demandeurs handicapés, la durée d'inscription est d'au moins 1 an. Ce taux de demandeurs d'emploi de longue durée est nettement supérieur à la moyenne tous publics confondus (39,9 %).

Part des DELD parmi les demandeurs de cat. A



En 5 ans (décembre 2012 - décembre 2017), le nombre de demandeurs d'emploi en situation de handicap (BOETH) de cat. A a connu une hausse de 22,4 % sur Lorient Agglomération. Cette hausse est nettement supérieure à celle du nombre total de demandeurs d'emploi (+ 7,1 %). Pour les seniors, la hausse est forte (+37,9 %) mais elle est proche de la moyenne tous demandeurs (+35 %).

458 personnes suivies par Cap Emploi en 2017

Cap Emploi

On compte 98 structures Cap Emploi en France. Il s'agit d'organismes de placement spécialisés (OPS) exerçant une mission de service public. Ils sont en charge de la préparation, de l'accompagnement, du suivi durable et du maintien dans l'emploi des personnes handicapées. Ils accueillent et accompagnent plus de 100 000 personnes handicapées chaque année au niveau national. Les OPS Cap Emploi sont conventionnés par l'État, l'Agefiph, le Fiphfp et Pôle emploi. Au niveau régional, le pilotage des politiques d'emploi des personnes handicapées est notamment mené dans le cadre du PRITH (Plan Régional d'Insertion des Travailleurs Handicapés), piloté par la Direccte.

Au niveau local, 458 personnes ont été suivies par Cap Emploi en 2017. Il s'agit de demandeurs d'emploi avec une RQTH et non orientés vers le milieu protégé.

406 nouvelles entrées ont été enregistrées en 2017. Les 2 principales problématiques santé des entrants (80 % du total) sont le handicap moteur (59 %) et la maladie invalidante (21 %). Les niveaux de formation sont le niveau CAP/BEP (50 %) et bac et plus (39 %). Les 40-60 ans sont majoritaires (61 %). Les moins de 30 ans représentent seulement 14 % des entrées.

On compte 477 sorties du dispositif en 2017

- **268 placements en emploi :**
 - dont 59 CDI et 209 CDD éligibles (supérieurs à 3 mois)
 - dont 99 CUI
 - dont 77 dans le secteur public
- **209 entrées en formation**

NB : Mission Locale : sur les 3700 jeunes accompagnés, 116 jeunes handicapés (3,1 %).

> 4 Économie et innovation en lien avec le handicap

Offre médico-sociale : dans la moyenne pour les jeunes et les ESAT, inférieure pour les adultes

Source : Profil de territoire ARS 2018 données sur les ESMS (établissements et services médico sociaux) en 2017.

Offre médico-sociale pour enfants handicapés : 12 structures/services et 429 places

- 5 SESSAD (services d'éducation spéciale et de soins à domicile) : 148 places
- 3 IME (instituts médico éducatifs) : 152 places
- 1 IEM (institut d'éducation motrice) : 50 places
- 1 ITEP (institut thérapeutique, éducatif et pédagogique) : 25 places
- 1 établissement polyhandicap : 42 places
- 1 établissement d'accueil temporaire : 12 places.

Globalement, **le taux d'équipement pour les enfants** (nombre de places pour 1000 habitants de moins de 20 ans) sur Lorient Agglomération (6,0) est **très proche de la moyenne bretonne** (5,9). Il est inférieur à la moyenne bretonne pour les IME et ITEP et déficients sensoriels (aucun localement) mais supérieur pour les IEM et les établissements polyhandicap.

Offre médico-sociale pour adultes handicapés Services : 143 places

- 3 SSIAD (services médico-sociaux d'accompagnement à domicile) : 11 places
- 1 SAMSAH (service d'accompagnement médico-social pour adultes handicapés) : 56 places
- 2 SAVS (service d'accompagnement à la vie sociale) : 76 places

Structures : 288 places

- 2 MAS (maisons d'accueil spécialisées) : 30 places
- 4 FAM (Foyers d'accueil médicalisés) : 103 places.

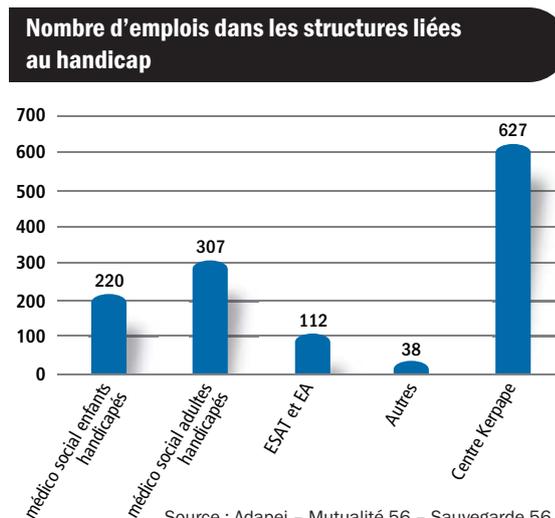
Autres structures :

- 4 foyers de vie : 127 places
- 1 foyer d'hébergement : 28 places.

Globalement, le taux d'équipement en structure pour adultes (nombre de places pour 1000 personnes de 18 ans et plus) est, sur Lorient Agglomération (1,8), sensiblement inférieur à la moyenne bretonne (3,3). Il n'est égal à la moyenne bretonne que pour les FAM.

On compte également 397 places dans les 5 ESAT du territoire. Le taux d'équipement en ESAT est très proche de la moyenne bretonne.

1300 emplois sur le territoire de Lorient Agglomération



Source : Adapei - Mutualité 56 - Sauvegarde 56 - Enquête AudéLor auprès des structures

Sur le territoire de Lorient Agglomération, on compte environ 1300 emplois dans les structures d'accompagnement, d'hébergement ou de soins en lien avec le handicap.

Près de la moitié (48 %) de ces emplois relèvent du centre mutualiste de Kerpape (Ploemeur).

Deux structures regroupent un grand nombre de ces emplois : La Mutualité (809 emplois dont 627 à Kerpape) et l'Adapei (259 emplois). Cumulées, elles concentrent 82 % des emplois liés au handicap sur le territoire.

Kerpape : 627 salariés (581 ETP) et 11 millions de dépenses fournisseurs
6546 hospitalisations en 2017 dont 4432 en hospitalisation partielle
72 % originaires du Morbihan (60,8 % pour les hospitalisations complètes)
24 % reste Bretagne (32,5 % pour les hospitalisations complètes)
Le budget total de Kerpape est de 40 millions d'euros. Dans ce budget, 11 millions sont dépensés vers les fournisseurs : Les principaux postes sont : travaux de bâtiment, restauration, nettoyage et sécurité, médicaments et matériel médical, informatique...

L'innovation autour du handicap

Pour recenser, même partiellement, les entreprises "innovantes" dans le domaine du handicap, nous nous sommes basés d'une part sur les entreprises en contact ou en partenariat avec le laboratoire du centre de Kerpape et d'autre part sur les réponses aux concours Start-up et handicaps organisés par la CCI Morbihan en 2018 et 2019.

Exemples d'entreprises partenaires du laboratoire de Kerpape

Bretagne

- Gaspard (Ploemeur) : tapis connecté anti escarre pour personne en fauteuil roulant
- Kerostin médical (Riantec) : fauteuil roulant adapté aux escaliers
- Leroy Merlin (Quéven) : création d'un fablab au sein du magasin
- Hill Rom (Pluvigner) : solutions de soins aux patients
- Lenoir Handi concept (agence à Lorient) : aménagement et conception de véhicules PMR
- Voxygen (Ploemeur-Bodou - Finistère) : synthèse vocale
- Artefacto (Betton - Ille et Vilaine) : expert de la réalité augmentée, réalité virtuelle et modélisations 3D
- Delta dore (Bonnemain - Ille et Vilaine) : habitat connecté, adaptation d'une box domotique.

Hors Bretagne

- Handigamer (Var) : manette adaptée pour plus d'accessibilité
- Carta Rouxel (Yvelines) : Entreprise de mécanique de précision prévention des TMS (troubles musculo squelettiques)
- Arkema (Pyrénées-Atlantiques) - (7000 personnes en France, politique RSE) : prévention des escarres, domotique.
- Altran (Paris) - (45 000 collaborateurs, politique RSE) : prévention des escarres, analyse environnement domotisé.

NB : on peut également citer au niveau local les entreprises Perron Tortay et Vipamat.



Concours "start-up et handicaps" (CCI Morbihan)



En 2017/2018 puis 2018/2019, la CCI Morbihan a organisé un concours "start-up et handicaps" en partenariat avec notamment l'Assurance Maladie Morbihan, Kerpape, Lorient Technopole, le Conseil Départemental, le Conseil Régional...

Pour la 1^{ère} édition, 54 candidatures ont été reçues. Pour la deuxième, le nombre de candidatures atteint 106 dont 78 complètes.

En plus du concours, un incubateur sur le handicap a été créé. Il est porté par la CCI Morbihan, Lorient Technopole, la CPAM et Kerpape. Il permet d'accompagner les projets à distance ou in situ. Deux entreprises sont actuellement accompagnées : JIB Samart House (Paris) - Maisons connectées et ID Cap (Vosges) - Accessibilité digitale.

En 2017, le jury a sélectionné 16 candidatures et retenu au final 4 lauréats : Gaspard, Wello, Kerostin médical et Atinnov médical (en gras dans la liste ci-dessous). 5 candidats sur les 16 sont localisés dans le Morbihan. Les 16 sélectionnés se classent dans 3 domaines : objet connecté, numérique et déplacement :

Objet connecté

- **Gaspard** (Ploemeur) : le tracker connecté et intelligent pour personnes en fauteuil roulant

- Hearstill (Josselin) : montre connectée permettant de mettre en sécurité les personnes malentendantes ou sourdes dans leur univers professionnel

- Hopen Family (Gironde) : les seniors peuvent enfin recevoir instantanément des photos de leur famille.

- FasTeesH (Haut-Rhin) : Un brossage dentaire simple et efficace en 10 secondes.

- Lili Smart (Rhône) : solution d'assistance connectée pour accompagner les personnes en perte d'autonomie et leurs aidants familiaux.

- Biomarel (Fresnes) : l'implant pour le contrôle d'exosquelette. Un capteur sous-cutané et un bracelet récepteur permettent la lecture des informations nerveuses numériquement.

Numérique

- Dial-Once (Paris) : une solution digitale pour simplifier les appels vers les services clients.

- **Wello** (Loire Atlantique) : l'assistant numérique pour favoriser l'entraide et la solidarité envers les personnes dépendantes.

Déplacement

- **Kerostin Medical** (Riantec) : des roues "monte-escalier" pour fauteuils roulants.

- Spashelec (Arradon) : piloter des voiliers avec des joysticks.

- **Atinnov médical** (Caudan) : assistance électrique pour fauteuil manuel.

- POTAGECO (Finistère) : le jardinage accessible aux personnes à mobilité réduite.

- Eskelias / Géonomie (Loiret) : Solution d'optimisation d'itinéraires pensée pour les personnes en situation de handicap.

- Handivoyage (Rhône) : AirBnB et coffrets cadeaux pour personnes en situation de handicap.

- PMR Street (Maine et Loire) : application mobile GPS dédiée aux personnes à mobilité réduite.

- Wheeliz (Hauts de Seine) : le premier site de location de voitures aménagées, entre particuliers, pour personnes en fauteuil roulant.

En 2018, les 78 candidatures complètes (dont 10 bretonnes) se répartissent de la façon suivante :

- En termes de typologie de handicaps traités
 - Déficients sensoriels : 33 dossiers
 - Handicaps mentaux : 14 dossiers
 - Handicaps moteurs : 22 dossiers.

- En termes de thématiques abordées par les Start-Up :
 - Objets connectés et solutions domotique innovantes : 17 dossiers
 - Déplacements : 19 dossiers
 - Numériques : 27 dossiers
 - Innovations sociales : 10 dossiers.

Les 5 lauréats sont les suivants :

- Omni (Paris) : trottinette électrique pour fauteuil roulant
- U-exist (Roubaix) : studio de design orthopédique collaboratif
- Innov Pulse (Rhône) : Orthèse releveur de pied

- Dessintey (Loire) : illusion visuelle pour favoriser la récupération motrice post AVC
- Watchelp (Toulouse) : montre connectée pour favoriser l'autonomie des personnes atteintes de troubles cognitifs et/ou mentaux.

Parmi les 14 finalistes, on compte 3 morbihanais :

- Ordyslexie (Lorient) - Cartable numérique
- Ti digor SAS (Theix Noyal) - Intégrateur domotique
- Kerostin Médical (Riantec) - Fauteuil roulant adapté aux escaliers.

4 autres entreprises du Morbihan ont candidaté :

- Roule solidaire (Lorient) : co-voiturage
- Handianim (Lorient) - Plateforme accessibilité
- Hop'Easy by My Proximity (Ploemeur) - Conciergerie digitale
- Solid'R : (Carnac) accompagnement mobilité résidentielle



Liste des 16 entreprises morbihannaises innovantes dans le handicap - début 2019

Gaspard (Ploemeur) : tapis connecté anti escarre pour personne en fauteuil roulant

Kerostin médical (Riantec) : fauteuil roulant adapté aux escaliers

Leroy Merlin (Quéven) : création d'un fablab au sein du magasin

Hill Rom (Pluvigner) : solutions de soins aux patients

Lenoir Handi concept (agence à Lorient) : aménagement et conception de véhicules PMR

Hearstill (Josselin) : montre connectée permettant de mettre en sécurité les personnes, malentendantes ou sourdes dans leur univers professionnel

Spashelec (Arradon) : piloter des voiliers avec des joysticks

Atinnov médical (Caudan) : Assistance électrique pour fauteuil manuel

Ordyslexie (Lorient) : cartable numérique

Ti digor SAS (Theix Noyal) : intégrateur domotique

Vipamat (Ploemeur) : fauteuil roulant pour plage, piscine

Perron Tortay (Caudan) : solutions d'aide à la mobilité

Roule solidaire (Lorient) : co-voiturage

Handianim (Lorient) - Plateforme accessibilité

Hop'Easy by My Proximity (Ploemeur) - Conciergerie digitale

Solid'R : (Carnac) accompagnement mobilité résidentielle.

Enquête qualitative

L'objectif de cette enquête est de recueillir le point de vue des personnes en situation de handicap. Elles sont en effet les principales bénéficiaires potentielles du projet HIT.

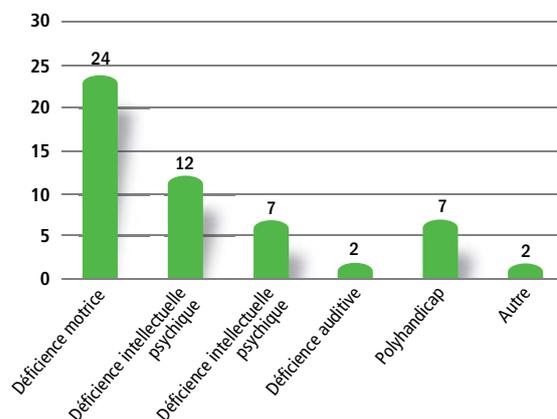
54 personnes handicapées ont été enquêtées par AudéLor en situation d'entretien en face à face. La grille d'entretien a été élaborée par AudéLor en lien avec Kerpape, Lorient Agglomération et IMT Atlantique.

Enquête qualitative

Les contacts avec les personnes enquêtées ont été établis grâce à l'appui de 23 structures fédérant ou employant des personnes en situation de handicap : Valentin Haüy, CECIWEB, APF France Handicaps, Kerpape, AIPSH, VAG D'ESPOIR, AAHVB, GEM L'Escale, Handisport, Association Départementale Chiens Guides d'Aveugles du 56, Mutualité, ESAT Caudan, ESAT Armor Argoat, HANDIRECT, Esat Alter Ego, Start Atelier Services, Esat Kerhoas, Cap Emploi, FNATH, EPLA, Agora Services, Foyer soleil.

Nous les remercions vivement de leur collaboration active.

Répartition des personnes enquêtées selon leur déficience



Source : Enquête AudéLor

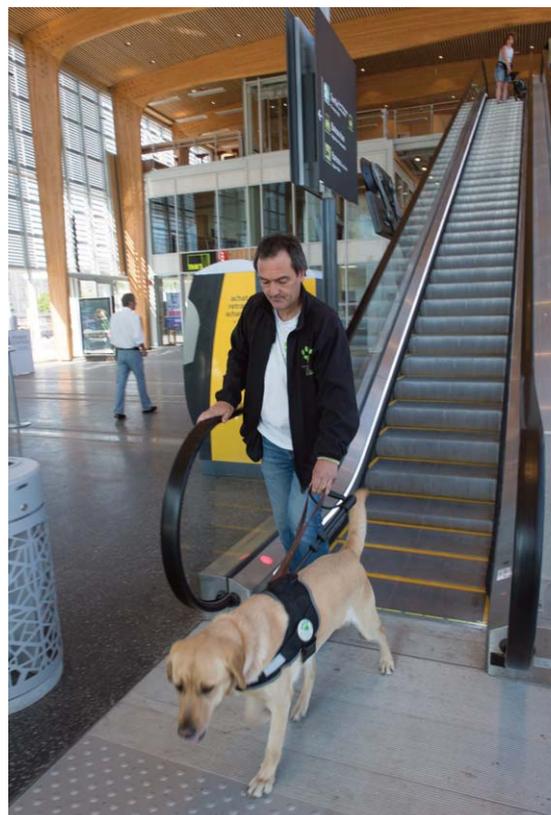
Cette enquête n'est pas un sondage et ne garantit pas une représentativité statistique. En effet, nous ne disposons pas d'un fichier source des personnes en situation de handicap résidant au sein de Lorient Agglomération qui aurait permis un sondage aléatoire.

Le choix a cependant été fait d'interviewer un échantillon diversifié de personnes en situation de handicap : sexe, âge, activité, type de déficience...

La diversité des personnes enquêtées

- 32 hommes (59 %) et 22 femmes (41 %)
- 35 célibataires (65 %)
- 24 % de moins de 35 ans, 46 % de 35 ans à 55 ans et 30 % de 55 ans et plus
- 26 inactifs et 28 actifs (54 %) dont peu de demandeurs d'emploi (6) et essentiellement des salariés en milieu protégé (15/22)
- 11 communes différentes (dont Lorient : 59 %).

Les différents types de déficiences sont également représentés en respectant au mieux leurs poids dans l'ensemble des personnes en situation de handicap dans Lorient Agglomération.



> 1 Vie quotidienne et logement

Selon l'enquête, les principales difficultés rencontrées par les personnes sont :

- déplacements : 28 %
- accès aux commerces et services : 11 %
- communication : 7 %
- solitude/relation : 7 %
- lenteur/rythme : 7 %
- autonomie : 5 %.

Les déplacements constituent la difficulté la plus fréquemment rencontrée suivie par l'accès aux commerces et services. L'accès à l'em-

ploi n'est pas cité dans les principales difficultés car peu de demandeurs d'emploi ont pu être interrogés.

Accompagnement : une large satisfaction

63 % des personnes enquêtées bénéficient d'un accompagnement humain (conjoint, parents, curatelle, tutrice...) pour l'aide au ménage, la toilette, les repas...

59 % bénéficient d'aides techniques. Les plus fréquentes sont le fauteuil (45%) et des outils informatiques particuliers (24 %). 7 % bénéficient d'une aide animale (chien d'aveugle).

Vie quotidienne et logement : réponses sur une échelle de 1 à 10



Une vie quotidienne difficile pour 40 % des personnes enquêtées

La vie quotidienne est jugée difficile (notes inférieures ou égales à 5) pour 40 % des personnes enquêtées. Elle est très rarement (12%) jugée facile (notes de 8 et plus).

Deux autres thèmes font l'objet d'insatisfaction. Les revenus (40 % d'insatisfaits) et la sécurité (près de 50%). Le sentiment d'insécurité reflète la crainte d'agression dans la rue, la crainte de traverser la rue, l'absence de sécurité à cause des trottoirs (mal voyants ou moeurs), peur de la chute, crainte d'être bousculé... Globalement, il traduit un sentiment de vulnérabilité dans la vie quotidienne.

À l'inverse, les personnes enquêtées expriment globalement une large satisfaction sur le logement occupé et plus encore sur les aides et l'accompagnement. Pour ce dernier point, notons toutefois que la question du financement de l'accès aux aides techniques n'est pas abordée dans l'enquête.

Une minorité (22 %) des personnes enquêtées sont à la recherche d'un logement. Cette recherche est jugée le plus souvent difficile (pour 9 personnes sur 10, la note est inférieure à 6).



Propositions des personnes enquêtées

Vie quotidienne et logement

Accessibilité : trottoirs, voirie, avenues pavées, mairie, rampes d'accès

Commerces adaptés

Balisage au sol et des portes

Davantage de moyens humains pour la sécurité

Informers sur le handicap, sensibiliser la population

Davantage d'accompagnement sur certains sites

Interlocuteur unique pour la recherche de logement

Davantage de logements accessibles et adaptables

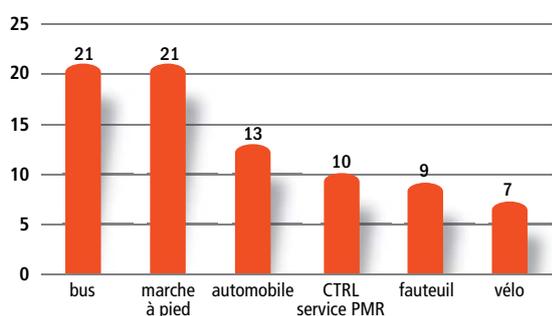
> 2 Déplacements : fréquents et en bus ou à pied

En matière de déplacements, le 1^{er} constat est celui de **l'intensité des déplacements**. 70 % des personnes enquêtées se déplacent plusieurs fois par jour. Seulement 20 % d'entre elles se déplacent en moyenne moins d'une fois par jour. Les motifs de déplacements sont variés : travail, courses, sorties et activités, visites de la famille et des amis...

Les déplacements sont effectués de manière autonome à 80 %.

Les principaux modes de déplacement des personnes enquêtées constituent **une spécificité par rapport aux valides**. Ce sont en effet le bus et la marche à pied qui constituent les principaux modes de déplacement des personnes enquêtées ("déplacement habituel"). La voiture, largement dominante chez les valides, est beaucoup plus rare (absence de permis de conduire, impossibilité de conduire, absence de voiture adaptée) chez les personnes en situation de handicap.

Principales modalités de déplacement des personnes enquêtées



Source : Enquête AudéLor

Dans la vie quotidienne, on a vu que les déplacements étaient la principale difficulté citée. L'insatisfaction est significative avec 30 % de notes inférieures ou égales à 5. Pour les déplacements au sein de la commune de résidence, les notes de 8 et plus sont toutefois aussi nombreuses que les notes inférieures ou égales à 5.

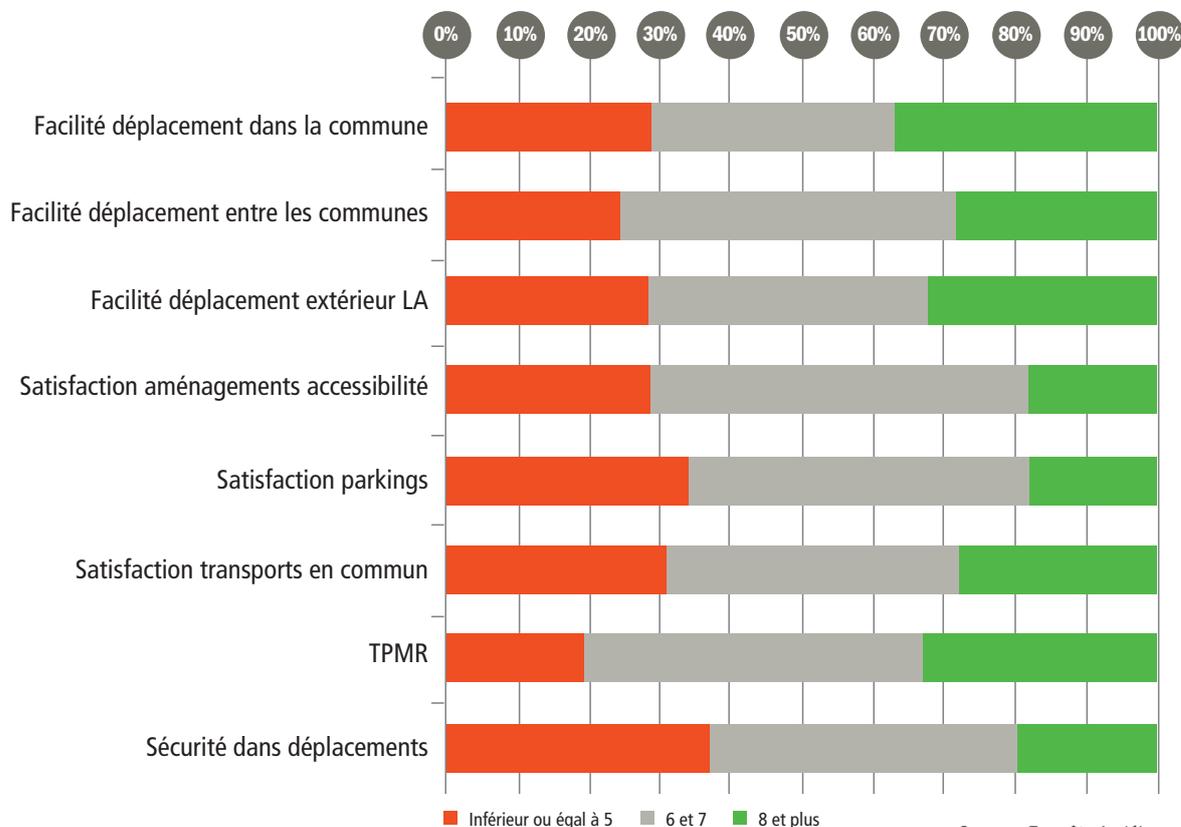
L'insatisfaction est un peu plus forte sur les parkings.

En ce qui concerne les transports en commun, les sentiments sont nuancés. Des insatisfactions sont exprimées : lisibilité des horaires, bienveillance des chauffeurs de bus, moqueries des passagers, modalités de fermeture des portes, places fauteuils occupées par les poussettes, peu de prise en compte des déficiences intellectuelles... Mais les satisfactions comptent également autour de 30 % : bien relié, bien desservi, bon réseau, bus avec signal sonore.

Pour le service TPMR, la satisfaction est plus forte : seulement 20 % d'insatisfaits et plus de 30 % de très satisfaits.

Dans les déplacements comme de manière générale, le sentiment d'insécurité est également présent de manière significative (près de 40%) : conflits d'usage, incivilités, conduite dangereuse ou non respectueuse, poubelles qui bloquent le passage, difficulté à percevoir l'arrivée des véhicules...

Facilité de déplacement : réponses sur une échelle de 1 à 10



Enquête Lorient Agglomération sur les usagers en situation de handicap et les transports collectifs (extraits) - octobre 2018

60% des usagers qui n'utilisent plus les transports collectifs déclarent avoir rencontré des difficultés lors de l'utilisation de ceux-ci. 67% des difficultés évoquées sont liées à des difficultés d'accès au cheminement jusqu'à l'arrêt de transport, 50 % concernent des difficultés au niveau des équipements des véhicules. Les réponses "autre(s) difficulté(s)" regroupent principalement des difficultés liées à la déficience visuelle et au risque de chutes.

80% des répondants qui utilisent les transports collectifs déclarent rencontrer des difficultés lors de l'utilisation de ceux-ci. 50% des difficultés évoquées sont liées à l'utilisation des transports en heure de pointe, 42% au niveau de l'équipement des véhicules. Les réponses citées dans la rubrique "autre(s) difficulté(s)" relèvent également de l'équipement des véhicules (absence de sonorisation du valideur, pas d'indication du nombre de voyages restant sur la carte lorsque celle-ci passe devant le scan, synthèse vocale à l'intérieur du bus parfois inexistante ou inaudible et n'indiquant pas la direction de la ligne concernée, place réservée non signalée, pas de place pour le chien guide d'aveugle, problème avec les mamans et leur poussette, le fauteuil roulant n'est pas attaché et glisse quand il pleut. D'autres difficultés sont identifiées à l'arrêt de bus (numéros de bus pas assez gros, absence de sonorisation de l'abribus) et à destination (problème de repérage).



Propositions des personnes enquêtées

Déplacements

Davantage de moyens pour PMR Transports en commun :

Formation des conducteurs de bus

Écrits des horaires en gros caractères

Meilleure prise en compte des déficients visuels et auditifs et des déficients intellectuels

Solutions pour les heures de pointe

Information quand travaux et changements de trajets ou horaires

Sécurité

Limiter les conflits d'usages sur les trottoirs

Places de parkings : distinguer places "fauteuils" et "mal marchants" (places qui peuvent être plus petites)

Développement du covoiturage

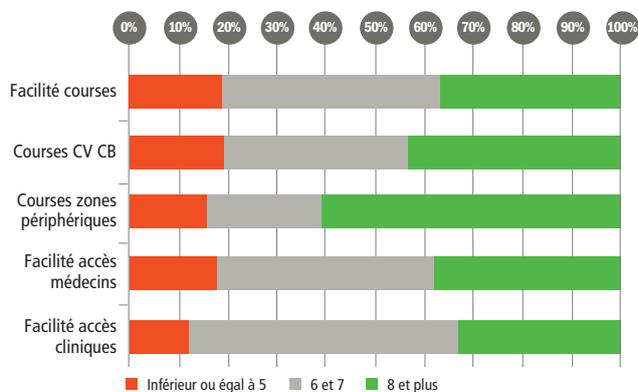
Respect, lutte contre l'incivilité...

> 3 Activités et accès aux services

Un accès aux commerces et services jugé favorablement

De manière globale, l'accès aux services est ressenti par les personnes enquêtées comme plus aisé que la question des déplacements. L'insatisfaction est le plus souvent inférieure à 20 % et la forte satisfaction toujours supérieure à 30 %. Des facilités plus larges sont exprimées pour les courses en périphérie ("la logique de déplacement du caddie s'applique à celle du fauteuil-roulant") et pour les équipements culturels. Des difficultés plus significatives sont toutefois exprimées par les déficients intellectuels/psychiques.

Facilité pour les courses et la santé : réponses sur une échelle de 1 à 10



Source : Enquête AudéLor

Les courses sont faites en majorité (62 %) par la personne elle-même : "toujours" à 36 % et "le plus souvent" à 26 %.

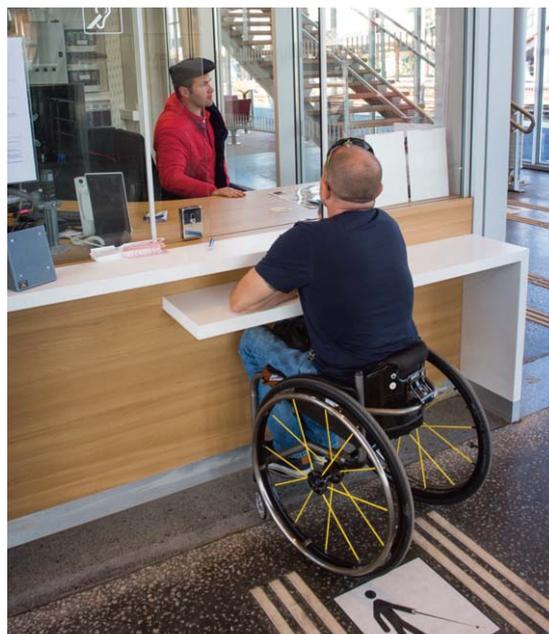
En ce qui concerne la santé et plus encore l'accès aux cliniques/hôpitaux, les avis sont globalement favorables.

En ce qui concerne l'accès aux services publics et aux équipements culturels, les réponses sont favorables avec une faible part de notes inférieures ou égales à 5.

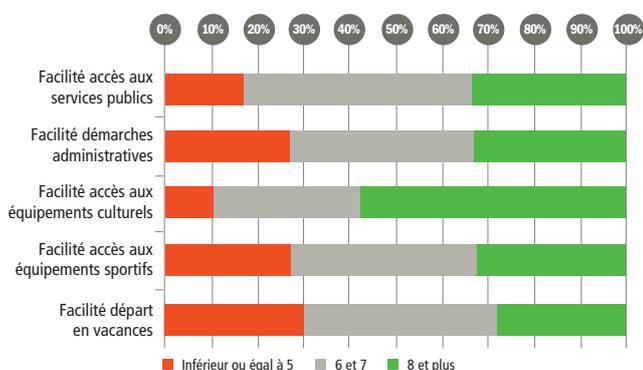
Les démarches administratives rencontrent moins de facilité que l'accès aux services publics. Il faut en outre souligner que les notes de 8 et plus sur les démarches administratives proviennent soit d'une utilisation aisée d'internet soit de personnes qui bénéficient en la matière d'aide familiale ou professionnelle (associations PIMM'S, FNATH....).

En ce qui concerne l'accès aux services publics et aux équipements culturels, les réponses sont favorables avec une faible part de notes inférieures ou égales à 5.

Les démarches administratives rencontrent moins de facilité que l'accès aux services publics. Il faut en outre souligner que les notes de 8 et plus sur les démarches administratives proviennent soit d'une utilisation aisée d'internet soit de personnes qui bénéficient en la matière d'aide familiale ou professionnelle (associations PIMM'S, FNATH....).



Facilité d'accès aux services et équipements : réponses sur une échelle de 1 à 10

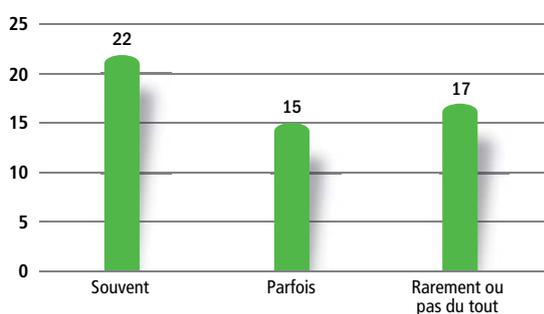


Source : Enquête AudéLor

Des pratiques sportives et culturelles relativement fréquentes

Les deux tiers (68 %) des personnes enquêtées pratiquent des activités sportives et culturelles. Cette fréquence des activités est confirmée par la part de ceux qui en pratiquent souvent (40 %) et par la faiblesse du taux de renoncement à des activités (seulement 13 %). Les équipements culturels sont également fréquentés mais dans des proportions moindres (60 % et souvent à 21 %).

Pratiques d'activités culturelles et sportives (en nb de réponses)



Source : Enquête AudéLor

Les activités sportives (37 réponses) sont plus souvent citées que les activités culturelles (14). Dans les activités sportives, sont citées

la marche, la natation (piscine), le judo, le tennis, le foot, le boccia (pétanque adaptée), l'équitation... Parmi les activités culturelles, on note la prédominance du cinéma mais sont aussi cités la musique ou le théâtre...

Des nuances sur les départs en vacances

Les départs en vacances concernent 63 % des personnes enquêtées mais elles ne sont fréquentes que pour 15 % d'entre elles. De même, les notes très favorables pour la facilité de départ en vacances sont moins fréquentes que pour les autres items (inférieures à 30 %).



Propositions des personnes enquêtées

Accès aux services et activités

Davantage de "mixité" dans les activités (valide et handicap)

Davantage de places de parkings à proximité des équipements dont le stade du Moustoir

Pour les matchs au stade, faciliter le retour des personnes en bus

Mieux communiquer sur les possibilités locales de sports et de culture

S'appuyer sur handisport 56 pour développer les mises en situation de handisport dans les écoles et les collectivités

Développer le parapente, la moto en pleine nature en biplace

> 4 Emploi et chômage : une forte satisfaction en milieu protégé

Dans la partie état des lieux, les difficultés d'accès à l'emploi ont été soulignées : taux de chômage élevé, chômage de longue durée répandu... Il a également été mis en évidence que le milieu protégé n'accueille qu'une faible partie des travailleurs handicapés en emploi.

De ce point de vue, notre enquête n'est pas représentative car une forte proportion (68 %) des personnes en emploi enquêtées relèvent des ESAT et entreprises adaptées. Les réponses reflètent donc essentiellement le point de vue de personnes en milieu protégé.

Le niveau de satisfaction est très favorable (de 40 % à 60 % de large satisfaction) en ce qui concerne la formation, le métier exercé et les conditions de travail. Ces résultats soulignent l'importance du travail et de l'emploi et en particulier au sein du milieu protégé pour l'intégration des personnes en situation de handicap.



Propositions des personnes enquêtées

Emploi et chômage

Communiquer sur les expériences réussies et les compétences des salariés en situation de handicap

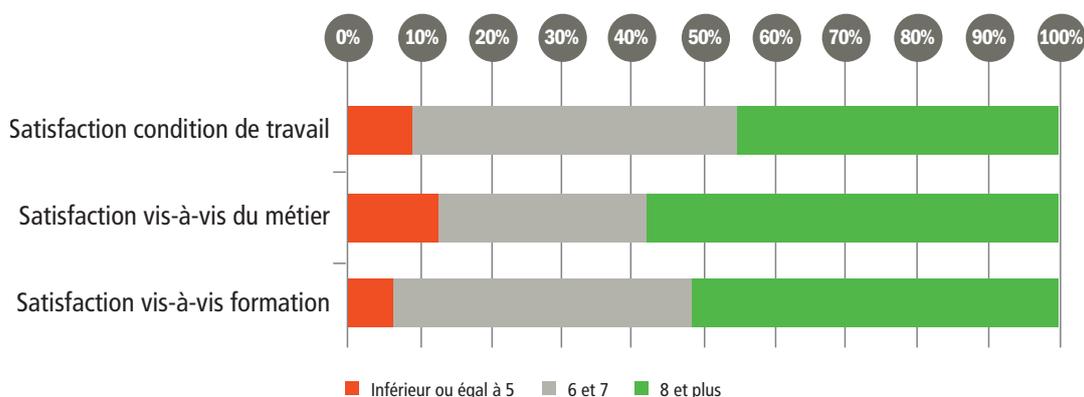
Davantage de places en ESAT (nombre stable depuis 10 ans)

Renforcer l'accompagnement

Sensibiliser les employeurs à l'accueil de personnes en situation de handicap, promotion du travail réalisé

Développer des ateliers de remise à niveau des adultes et apprentissage lecture-écriture

Emploi-Formation : indice de satisfaction des personnes en emploi



Source : Enquête AudéLor

> 5 Territoire, innovation et vie personnelle

Les personnes enquêtées manifestent un intérêt pour la vie locale : 40 % d'entre elles expriment un indice de 8 et plus et moins de 30 % une note inférieure ou égale à 5.

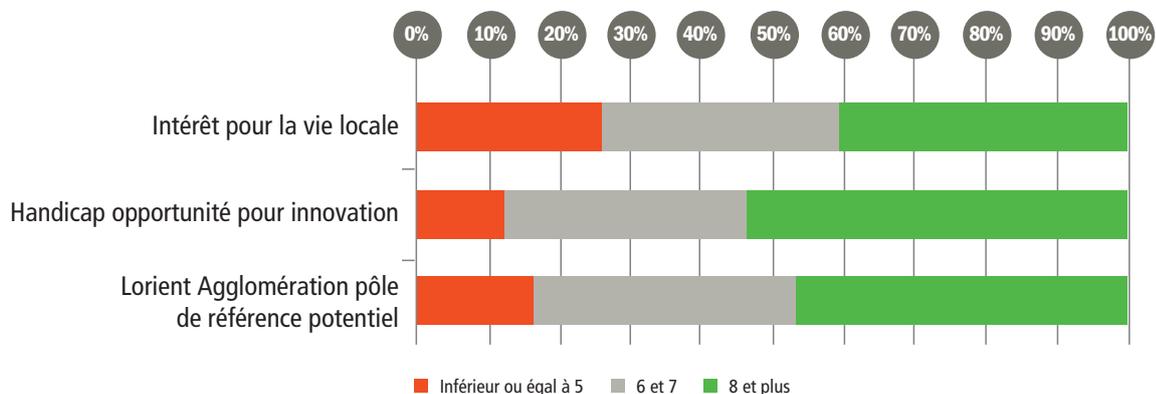
Une adhésion aux fondements du projet HIT

De même, une adhésion forte est relevée à l'idée que le handicap constitue une opportunité pour le développement de l'innovation (soit un des principes de l'élaboration du projet HIT) et que Lorient Agglomération puisse être un pôle de référence dans le domaine. Sur ces 2 questions, autour de 50 % des répondants formulent des notes de 8 et plus.

Quelles innovations attendues ?

- Aides robotiques et domotiques (4)
- Lunettes avec davantage de contraste
- Détection des obstacles pour mal voyants (chaussures...)
- Fauteuil roulant
- Service public d'assistance et de services
- Commande oculaire
- Lien avec info GPS de la CTRL
- Vocalisation systématique

Vie locale et innovation : Notes de 1 à 10



Source : Enquête AudéLor

La notion de territoire inclusif connue par 30 % des enquêtés

Le terme "inclusif" désigne un territoire (ou une société) qui s'adapte aux personnes en situation de handicap et à leurs besoins. Il se différencie en ce sens de la notion d'intégration qui suppose une adaptation des personnes à la société ou au territoire.

30 % des personnes enquêtées ont répondu connaître ce terme. Ils en proposent les définitions suivantes.

Définitions proposées

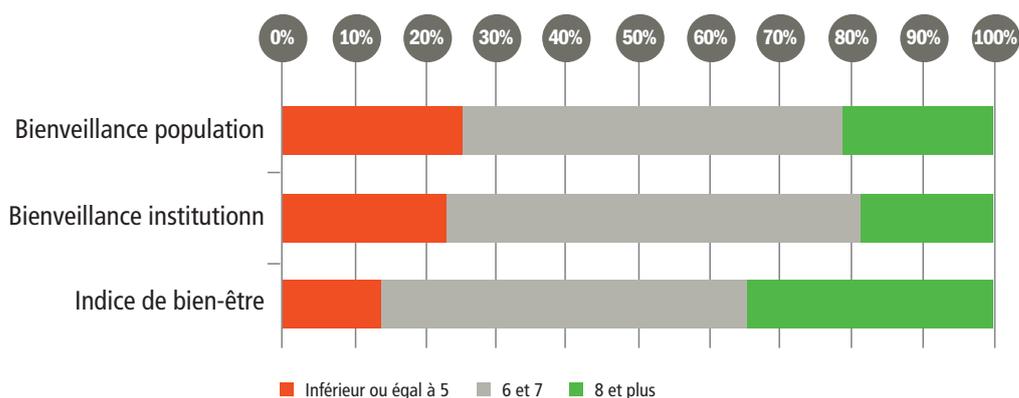
- "Prise en compte de toutes les déficiences", "un territoire qui inclut toutes les déficiences"
- "Faire de la place à tout le monde", "faire la place à chaque être humain"
- Poursuivre les efforts en matière d'accessibilité
- "Accessibilité universelle"
- "Un territoire qui développe la mixité handicapés et valides"
- "Que Lorient devienne un territoire de référence"

Bienveillance et bien-être

La bienveillance de la population et des institutions vis-à-vis des personnes en situation de handicap est appréciée de manière moyenne ou mitigée par les personnes enquêtées. Les notes d'appréciation « moyennes » (6 ou 7 sur 10) dominent (60 % des réponses). On note également que les appréciations faibles sont aussi fréquentes que les appréciations très positives (autour de 20 %).

Pour l'indice de bien-être, les appréciations sont nettement plus favorables avec seulement 13 % de notes faibles et plus de 30 % de notes très positives. Cette satisfaction n'exclut pas le sentiment d'une vie quotidienne difficile (40 % des répondants).

Vie locale et innovation : Notes de 1 à 10



Source : Enquête AudéLor



Propositions des personnes enquêtées

Continuer les efforts, poursuivre les efforts en matière d'accessibilité

Le territoire sera un pôle de référence si la co-construction se poursuit à l'avenir

Davantage de places en ESAT

Améliorer la compréhension, la communication, faire avancer les mentalités, la sensibilisation, dans les écoles notamment

Un livret thématique local, un salon annuel grand public

Formation de bénévoles à la conduite de minibus

Prise en compte des déficients visuels et auditifs

Favoriser la mixité handicap-valides

AudÉLOR
DÉVELOPPEUR DE TERRITOIRE

Agence d'Urbanisme,
de Développement Économique
et Technopole du Pays de lorient

12 avenue de la Perrière
56324 Lorient cedex

Tél. : 02 97 12 06 40

contact@audelor.com



LICENCE OUVERTE
OPEN LICENCE

www.audelor.com